



MEMO / NOTE DE SERVICE

Information previously distributed / Information distribuée auparavant

TO: Community Services Committee

DESTINATAIRE : Comité des services communautaires

FROM: Clara Freire
General Manager, Community and
Social Services

Contact:
Clara Freire
General Manager, Community and
Social Services
613-580-2424 x 25684
clara.freire@ottawa.ca

EXPÉDITEUR : Clara Freire
Directrice générale
Services sociaux et communautaires

Personne-ressource :
Clara Freire
Directrice générale
Services sociaux et communautaires
613-580-2424, poste 25684
clara.freire@ottawa.ca

DATE : November 25, 2025

25 novembre 2025

N° DE DOSSIER : ACS2025-CSS-GEN-017

SUBJECT: Use of Delegated Authority during 2024 by the Community and Social Services Department under Schedule « D » City of Ottawa By-law 2024-265

OBJET : Utilisation de la délégation de pouvoirs en 2024 par la Direction générale des services sociaux et communautaires en vertu de l'annexe « D » du Règlement n° 2024-265 de la Ville d'Ottawa

OBJET

Nous donnons ci-après, au Comité des services communautaires, de l'information sur les pouvoirs délégués exercés en 2024 par la Direction générale des services sociaux et communautaires.

CONTEXTE

L'annexe « D » du Règlement municipal sur la délégation de pouvoirs (*Règlement n° 2024-265*) autorise le directeur général et les chefs des différentes directions à conclure des accords et à mettre en œuvre d'autres actions liées à leur mandat. Le règlement municipal comprend tous les renseignements, dont les titres précis des postes ayant des pouvoirs délégués, ainsi que les limites prescrites par celui-ci. Cette note de service dresse la liste des conventions de services, des accords de contribution et des accords de subventions qui ont été approuvés, modifiés, prorogés ou signés en 2024.

La liste ci-dessous résume les pouvoirs délégués :

- **La directrice générale de la Direction générale des services sociaux et communautaires** est titulaire des pouvoirs délégués permettant de signer les conventions et les accords afin de toucher le financement versé par le gouvernement fédéral ou le gouvernement provincial, ainsi que les conventions de services, les accords de contribution et les accords de subvention.
- **Le Service de l'équité des genres et des races, de l'inclusion, des relations avec les Autochtones et du développement social**, qui comprend le Financement communautaire, est titulaire des pouvoirs délégués permettant de signer les conventions et les accords se rapportant aux initiatives du Service.
- **Les Services sociaux et d'emploi** sont titulaires des pouvoirs délégués permettant d'approuver, de modifier, de proroger et de signer les conventions et les accords avec le gouvernement provincial ou le gouvernement fédéral, à la condition que ces conventions et accords se rapportent aux services sociaux et d'emploi, en plus d'être habilités à signer les conventions et les accords relatifs à la *Loi de 1997 sur le programme Ontario au travail*, à la *Loi de 1997 sur le*

Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées, à la Loi sur les services d'aides familiales et d'infirmières visiteuses et aux autres initiatives dans les services sociaux et le développement de l'emploi.

- Les **Services des soins de longue durée** sont titulaires des pouvoirs délégués permettant de signer les conventions et les accords se rapportant aux soins de longue durée, dont les accords d'admission des résidents et les accords de responsabilisation.
- Les **Services du logement et de la lutte contre l'itinérance** sont titulaires des pouvoirs délégués permettant de signer les conventions et les accords financés par la Ville, par le gouvernement provincial ou par le gouvernement fédéral relativement au logement et à l'itinérance.
- Les **Services à l'enfance** sont titulaires des pouvoirs délégués permettant de signer les conventions et les accords se rapportant aux programmes des services de garde d'enfants provinciaux et municipaux.
- Le **service Sécurité et Bien-être dans les collectivités, Politiques et Données analytiques** est titulaire des pouvoirs délégués d'approuver, de modifier, de proroger et de signer les conventions et les accords relatifs à l'élaboration des politiques sociales au sein de la Direction générale des services sociaux et communautaires.

ANALYSE

Le tableau 1 fait état des pouvoirs exercés en vertu des articles 1, 2 et 3 de l'annexe « D » du *Règlement municipal n° 2024-265*.

Tableau 1 : Directrice générale de la Direction générale des services sociaux et communautaires – Conventions et accords signés en 2024 avec le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial et conventions de services, accords de contribution et accords de subvention.

Programme	Description	Provision de 2024 (\$)
Accord de contribution de Logement, Infrastructures et Collectivités Canada	Initiatives de lutte contre l'itinérance hors refuge et les campements	5 239 673 \$

Collège Algonquin et Ville d'Ottawa	Entente d'affiliation pour les stages étudiants non rémunérés	0 \$
Société de logement communautaire d'Ottawa	Analyse de rentabilité	2 900 000 \$
Groupe de gouvernance de l'Initiative collaborative du logement, Système de logement intégré (SLI)	Protocole d'entente	0 \$
Total		8 139 673 \$

Le tableau 2 fait état des pouvoirs exercés en vertu de l'article 4 de l'annexe « D » du *Règlement municipal n° 2024-265*.

Tableau 2 : Service de l'équité des genres et des races, de l'inclusion, des relations avec les Autochtones et du développement social – Programmes de financement des conventions et des accords de 2024

Programme	Description	Provision de 2024 (\$)
Fonds pour la sécurité et le bien-être dans les collectivités	En 2024, 37 organismes communautaires ont signé des accords de financement.	3 687 809,00 \$
Financement communautaire de la viabilité	En 2024, 95 organismes communautaires ont signé des accords de financement.	28 345 128,00 \$
Fonds pour les événements civiques et commémoratifs	En 2024, 46 organismes communautaires ont signé des accords de financement.	67 972,38 \$
Financement communautaire d'urgence	En 2024, 13 organismes communautaires ont signé des accords de financement.	283 354,82 \$
Financement des besoins communautaires émergents	En 2024, 20 organismes communautaires ont signé des accords de financement.	491 000,00 \$

Programme	Description	Provision de 2024 (\$)
Financement de projets	En 2024, 13 organismes communautaires ont signé de nouveaux accords de financement, et 4 ont reçu un financement pour une deuxième année.	806 652,00 \$
Total		33 681 916,20 \$

Le tableau 3 fait état des pouvoirs exercés en vertu de l'article 5 de l'annexe « D » du *Règlement municipal n° 2024-265*.

Tableau 3 : Services sociaux et d'emploi – Accords signés en 2024 relativement à la Loi de 1997 sur le programme Ontario au travail, à la Loi de 1997 sur le Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées, ainsi qu'à d'autres initiatives dans les domaines des services sociaux et du développement de l'emploi

Programme	Description	Provision de 2024 (\$)
Ontario au travail	Entente de paiement de transfert de l'Ontario Contrat de service 2022	59 526 404 \$
Emploi Ontario	Entente de paiement de transfert de l'Ontario	4 997 734 \$
Ontario au travail – Programme Expérience, poursuite et reprise des études pour les parents	Trois accords de contribution avec des organismes communautaires	115 835 \$
Total		64 639 973 \$

Le tableau 4 fait état des pouvoirs exercés en vertu de l'article 6 de l'annexe « D » du *Règlement municipal n° 2024-265*.

Tableau 4 : Émission de chèques par la directrice générale dans les cas d'urgence

Programme	Description	Provision de 2024 (\$)
Ces pouvoirs n'ont pas été exercés en 2024.		
Total		0 \$

Les tableaux 5a et 5b font état des pouvoirs exercés en vertu de l'article 7 de l'annexe « D » du *Règlement municipal n° 2024-265*.

Tableau 5a : Services de soins de longue durée – Accords d'admission des résidents en 2024

Programme	Description	Provision
Résidents et procurations de résidents et de la Ville d'Ottawa – Centre d'accueil Champlain	Accords décrivant les soins offerts et les responsabilités du foyer, ainsi que les responsabilités des résidents, dans le cadre des services et du paiement des frais.	48 accords d'admission des résidents
Résidents et procurations de résidents et de la Ville d'Ottawa – Garry-J.-Armstrong	Accords décrivant les soins offerts et les responsabilités du foyer, ainsi que les responsabilités des résidents, dans le cadre des services et du paiement des frais.	39 accords d'admission des résidents
Résidents et procurations de résidents et de la Ville d'Ottawa – Carleton Lodge	Accords décrivant les soins offerts et les responsabilités du foyer, ainsi que les responsabilités des résidents, dans le cadre des services et du paiement des frais.	42 accords d'admission des résidents
Résidents et procurations de résidents et de la Ville d'Ottawa – Peter-D.-Clark	Accords décrivant les soins offerts et les responsabilités du foyer, ainsi que les responsabilités des résidents, dans le cadre des services et du paiement des frais.	52 accords d'admission des résidents

* Frais imposés par le gouvernement provincial pour les chambres de base ou privées, comme l'indique chaque accord.

Tableau 5b : Services de soins de longue durée – Ententes de responsabilisation conclues en 2024 entre Santé Ontario et la Ville d’Ottawa

Parties des accords	Description	Provision de 2024 (\$)
Santé Ontario et Ville d’Ottawa – ERS-SLD du Centre d’accueil Champlain	Entente sur la responsabilité en matière de services liés aux soins de longue durée (ERS-SLD)	14 472 998 \$
Santé Ontario et Ville d’Ottawa – ERS-SLD du Carleton Lodge	ERS-SLD	13 118 992 \$
Santé Ontario et Ville d’Ottawa – ERS-SLD du foyer Peter-D.-Clark	ERS-SLD	17 284 283 \$
Santé Ontario et Ville d’Ottawa – ERS-SLD du foyer Garry-J.-Armstrong	ERS-SLD	15 249 191 \$
Santé Ontario et Ville d’Ottawa	Entente de modification concernant l’entente de responsabilisation sur les services multisectoriels	1 000 090 \$
Total		61 125 554 \$

Le tableau 6 fait état des pouvoirs exercés en vertu des articles 8 et 9 de l’annexe « D » du *Règlement municipal n° 2024-265*.

Tableau 6 : Services du logement et de la lutte contre l’itinérance – Accords de 2024 relatifs au logement

Programme	Description	Provision de 2024 (\$)
Accords dans le cadre du Programme d’aide au logement	829 accords signés	12 874 086 \$
Suppléments de loyer	2 accords signés	51 823 \$

Programme	Description	Provision de 2024 (\$)
Accords dans le cadre du Programme d'aide au logement	829 accords signés	12 874 086 \$
Financement municipal de lutte contre l'itinérance pour les logements communautaires devant subir d'importants travaux (anciennement PISLSI)	17 accords signés	2 701 879 \$
Initiative Canada-Ontario de logement communautaire (ICOLC)	43 accords signés	14 708 727 \$
Programme de financement du fonctionnement transitoire et Programme de planification des immobilisations 2024 – Financement de programmes pour les logements communautaires dans le cadre l'ICOLC	25 accords signés	1 000 000 \$
Nouveaux arrivants	3 accords signés	301 523 \$
Financement des refuges dans le cadre du nouvel accord Ottawa-Ontario	116 accords signés	21 284 913 \$
Financement municipal de lutte contre l'itinérance	26 accords signés	16 704 271 \$
Programme provincial de prévention de l'itinérance	28 accords signés	40 602 552 \$
Financement fédéral de Vers un chez-soi (VCS)	13 accords signés	13 335 680 \$
Motels et hôtels du Programme fédéral d'aide au logement provisoire	15 accords signés	19 725 550 \$
Total		143 291 004 \$

Le tableau 7 fait état des pouvoirs exercés en vertu de l'article 10 de l'annexe « D » du *Règlement municipal n° 2024-265*.

Tableau 7 : Services à l'enfance – Accords de 2024 relatifs aux programmes de services de garde d'enfants

Programme	Description	Provision de 2024 (\$)
Autres accords de contribution/autres financements	En 2024, 4 entreprises ont reçu du financement d'autres sources.	1 520 052,91 \$
Financement pour l'augmentation des salaires	En 2024, 23 fournisseurs ont signé des accords de contribution.	888 742,65 \$
Accord de contribution pour financement de services de garde (Système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants et annexes)	En 2024, 78 fournisseurs ont signé des accords de contribution.	192 673 889,97 \$
Centres ON y va	En 2024, 26 fournisseurs ont signé des accords de contribution.	12 561 642,70 \$
Ententes provinciales	Entente de paiement de transfert de la ville d'Ottawa (2023-2027).	309 700 910 \$
Total		517 345 238 \$

Le tableau 8 fait état des pouvoirs exercés en vertu de l'article 11 de l'annexe « D » du *Règlement municipal n° 2024-265*.

Tableau 8 : Service Sécurité et Bien-être dans les collectivités, Politiques et Données analytiques – Accords de 2024 relatifs à la sécurité et au bien-être des communautés, aux politiques et aux données analytiques

Programme	Description	Provision de 2024 (\$)
Ces pouvoirs n'ont pas été exercés en 2024.		
Total		0

CONCLUSION

Si vous avez des questions concernant l'exercice des pouvoirs délégués exercés en 2024 au sein de la Direction générale des services sociaux et communautaires en vertu de l'annexe « D » du *Règlement municipal n° 2024-265*, n'hésitez pas à communiquer avec la personne soussignée.

Clara Freire

General Manager / Directrice générale

Community and Social Services / Services sociaux et communautaires

City of Ottawa / Ville d'Ottawa